Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 6 décembre 2021, le second projet de règlement n° 2021-12 modifiant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage ;

QUE l'objet du projet de règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la construction de minimaisons dans la zone H-104.

QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 décembre 2021 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7e jour du mois décembre 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 7 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 décembre 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière